

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU VAL ST-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

AVIS PUBLIC

Avis public EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par la soussignée, **France Lavertu**, directrice générale, de la susdite municipalité, que le conseil à sa séance extraordinaire sur le budget 2025 tenue le **2 décembre 2024** a adopté les prévisions budgétaires 2025 comme suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Claude prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 2 499 000\$, le tout réparti comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	2024	2025
Revenus		
Taxes		
Foncière et emprunt	1 453 952 \$	1 476 279 \$
Autres tarifs (Égout, vidange, incendie, vidange, hébergement)	288 022 \$	276 736 \$
Dette taxe secteur	27 950 \$	27 000 \$
Compensations tenant lieu de taxes école	7 000 \$	7 000 \$
Transferts gouvernement	541 482 \$	597 000 \$
Services rendus	63 000 \$	61 300 \$
Imposition de droits	34 594 \$	53 685 \$
Total des revenus	2 416 000 \$	2 499 000 \$
Charges - dépenses		
Administration générale	387 000 \$	394 500 \$
Sécurité publique	400 000 \$	421 000 \$
Transport	764 500 \$	731 000 \$
Hygiène du milieu	305 000 \$	305 500 \$
Aménagement, urbanisme	144 500 \$	139 000 \$
Loisirs et culture	194 700 \$	198 500 \$
Frais de financement	34 850 \$	37 400 \$
Total des charges	2 230 550 \$	2 226 900 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	235 450 \$	272 100 \$
Financement		
Financement à long terme Remboursement de la dette à long terme et location	(178 450) \$	(246 100) \$
Affectations - projets		
Activités d'investissement	(328 500) \$	(118 000) \$
Surplus libre (internet et immos)	174 000 \$	0 \$
Surplus affecté développement	83 500 \$	22 000 \$
Fonds réservé chemins (carrières)	14 000 \$	0 \$
Fonds réservé élections 2025	0 \$	20 000 \$
Fonds réservé Lac et barrage	0 \$	50 000 \$
Excédent de fonctionnements de l'exercice À des fins budget équilibré	0,00\$	0,00\$

DONNÉ à Saint-Claude ce 5 décembre 2024

France Lavertu, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de poste et l'info municipal de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 décembre 2024

France Lavertu, directrice générale
et greffière-trésorière